

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 34
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le samedi 27 juin à 18h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 22 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Marcel BOS, Didier COMELLA, Clotilde CORRENOZ, Stéphane GIRARD, Patrick HUSTACHE, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN, Stéphane VIEUX

ABSENTS :

POUVOIRS :

Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Projet de contractualisation avec un prestataire « agent communal saisonnier »

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la possibilité de recourir à un prestataire pour quelques heures par semaine d'« agent communal saisonnier » et pendant la période estivale, afin d'effectuer notamment des tâches de fauchage, d'arrosage des fleurs, d'entretien divers et variés.

Monsieur le Maire propose de contractualiser sur la base de 5 h / semaine sur juillet-août.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

décide d'engager le projet de contractualisation,
et **charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,

